

Fiche action 7

Mettre les outils de l'urbanisme au service d'une économie agricole valorisant le terroir bressan



DESCRIPTION DE L'ACTION

Pourquoi cette action ?

Le territoire bressan est façonné par une agriculture très présente. La nature des paysages, la présence de nombreux étangs, de réserves d'eaux, les patrimoines bâtis résultent de son histoire agricole. Les dynamiques de ce secteur d'activité, ses modes d'occupation de l'espace, restent aujourd'hui un facteur déterminant de la vitalité de l'économie bressane.

La qualité des productions est également l'un des piliers de l'agriculture bressane et de son identité. Au-delà des AOP et autres labels, le terroir bressan, de par sa diversité et l'organisation de ses systèmes d'exploitation, est le support robuste d'une économie agricole et agroalimentaire indissociable de l'identité du territoire. Au travers notamment des documents d'urbanisme et des outils fonciers, le secteur agricole et les collectivités bressanes doivent collectivement relever plusieurs défis.

- Le territoire connaît une baisse de la SAU (Surface Agricole Utile) et la préservation de la ressource foncière, reste un enjeu important au regard du développement de l'urbanisation, des nouveaux usages du foncier (ENR, compensations environnementales...) et de la baisse constante de la valeur agronomique des sols.
- Compte tenu de l'hydrogéologie du territoire et malgré la présence de ressources en eau importantes localement, l'agriculture bressane reste particulièrement sensible aux aléas climatiques extrêmes et prolongés.
- Dans un contexte préoccupant du renouvellement des chefs d'exploitation agricoles (environ un quart des agriculteurs a plus de 60 ans), l'installation, la transmission des exploitations, l'accès au foncier, restent un enjeu central du maintien de la diversité de la production locale (aviculture, maraîchage semi-gros, polyculture élevage, ...)
- La révision générale du SCoT se poursuit jusqu'en 2027 avec un choix des élus de le travailler sous le prisme de la santé.

Description de l'action :

1. Mettre en œuvre les outils (SCoT-AEC / PLUI) permettant une meilleure maîtrise des consommations des espaces agricoles, en partenariat avec les acteurs du Projet Alimentaire de Territoire
 - ⇒ Réalisation d'un « SCoT Air Climat Energie » à compter de juin 2025 sur le périmètre du Pays de la Bresse Bourguignonne – co-construire le volet agricole avec les partenaires du PAT ;
 - ⇒ Mise en œuvre du SCoT valant PCAET sur l'ensemble du territoire à partir de fin 2027 ;
 - ⇒ Accompagnement à la réalisation de PLUI sur le territoire de la Bresse bourguignonne suivant les prescriptions du SCoT valant PCAET.
2. Engager la réflexion sur la mise en œuvre d'outils fonciers en partenariat
 - ⇒ Préservation des potentiels maraîchers de secteurs prioritaires ;
 - ⇒ Construire en partenariat avec la profession, des outils spécifiquement dédiés à la dynamique du cheptel avicole ;
 - ⇒ Accompagner les initiatives départementales « Installation et transmission des exploitations ».

3. Construire des outils spécifiquement dédiés à protéger la ressource en eau et réduire la vulnérabilité des exploitations faces aux risques liés aux dérèglements climatiques
- ⇒ Conformément au Plan Départemental de sobriété et d'adaptation des usages de l'eau, accompagner la réflexion autour de la mise en place de dispositifs de récupération des eaux pluviales pour l'abreuvement des animaux d'élevage et pour l'irrigation des cultures à fortes valeur ajoutée (maraîchage, petits fruits, vergers).

Résultats attendus :

- Développer des partenariats avec des structures agissant pour le maintien du foncier agricole ;
- Maintenir le niveau de production des volailles en Bresse bourguignonne ;
- Maintenir le poids du maraîchage dans la diversité des productions de la Bresse bourguignonne.



PILOTAGE DE L'ACTION

Pilote : Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne

Partenaires : Communes, EPCI, opérateurs fonciers, Chambre d'Agriculture 71, Département de Saône-et-Loire, Agence de l'eau, EPAGE, EPTB...



MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains : Temps d'animation du PAT

Estimation du montant prévisionnel du projet : Révision du SCoT valant PCAET : 289497,88 €

Financement de l'action :

FEADER National :

- Aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs
- Aide au maraîchage

FEADER Régional :

- Mesure 73.01 Modernisation et adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique
- Mesure 73.01 Accompagnement des transitions agroécologiques des productions végétales
- Mesure 73.01 Investissements pour la diversification des productions agricoles
- Mesure 73.02 Protection des cours d'eau et des sols
- Mesure 73.04 Préservation et restauration des sites Natura 2000
- Mesure 75.01 Dotation jeunes agriculteurs (DJA)
- Mesure 77.05 LEADER
- Département de Saône-et-Loire : Aide aux investissements pour la récupération des eaux de pluie



ÉVALUATION

Description :

- Nombre de partenariats formalisés avec des structures agissant pour le maintien / reconquête du foncier agricole
- Part de la Surface Agricole Utile (SAU) du territoire
- Nombre d'hectares en maraîchage sur le territoire
- Nombre de volailles produites annuellement sur le territoire

Fréquence de mesure : tous les 5 ans

Responsable du suivi : Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

2025-2027 : Élaboration du SCoT valant PCAET

Post-2027 : Mise en œuvre du SCoT valant PCAET



PÉRIMÈTRE DE L'ACTION

Pays de la Bresse bourguignonne



PUBLIC CIBLE

Communes et EPCI